Politique et procédures internes de l’organisation Being Free

Article 1

Identité de l’organisation

Section 1 –

Nom de l’organisation :
Organisation libre; pour l’amélioration, l’individualisme et le développement humain.

Logo de l’organisation :

Signification derrière le logo:
Le logo représente un oiseau volant aux ailes ouvertes avec un bleu, une aile droite et un blanc, aile gauche représentant nos mouvements civils, culturels, démocratiques. L’image se dresse sur un fond bleu et est suivie par le nom des organisations en kurde puis en anglais.

Section 2 –

Adresse de l'organisation :
Lesiège social de l'organisation sera basé à Slemani – Kurdistan/Irak, d'autres succursales seront ouvertes à l'échelle nationale et internationale selon la mesure jugée appropriée ou nécessaire.

Section 3 –

Définition de l'organisation :
Organisme à but non lucratif qui fonctionne indépendamment de tout gouvernement dans le but d'aborder la question sociale de la liberté et de l'indépendance des individus, de poursuivre le développement de la communauté civile et d'affiner les personnes pour aider au progrès des ressources humaines et des compétences et de sensibilisation générale aux questions relatives à la justice sociale, à la démocratie et à l'égalité des chances dans les secteurs public et privé.

Section 4 –

Portée des travaux :

Faciliter le raffinement et l'amélioration des compétences individuelles pour aider à créer une communauté civile meilleure, plus instruite.
Apporter des changements dans le système judiciaire et ses exécutions pour créer un système plus juste.
Faciliter la bonne mise en œuvredes principes des droits de l'homme hu et démocratiser la forme de pouvoirs et d'autorité qui existent actuellement.

Article 2

But et but de l'organisation

Section 1 –

Les objectifs de l'organisation :

1. Mettre en œuvre la liberté et l'égalité dans l'ensemble de la communauté, indépendamment des différences ethniques, religieuses, entre les sexes, dans n'importe quel contexte, qu'il s'agit, social, politique, économique, culturel ou juridique, tant qu'elle ne viole pas les'droits d'une autre personne.
2. Encourager la communauté à poursuivre l'enlighte civilet l'avancement comparable aux communautés de l'avant dans d'autres pays.
3. Promouvoir la liberté d'expression, les droits civils et politiques des individus, des groupes et des ONG.
4. Soutenir la liberté et l'indépendance d'autres organisations civiles tout au long dela communauté.
5. Exiger et mettre en œuvre la transparence et les droits de l'homme dans les établissements publics et promouvoir la démocratie et l'individualisme en leur sein.
6. Solidifier le sens de faire partie d'une communauté et d'apporter la suprématie juridique sur tous les civils dela communauté e e et le pays.
7. Aspirer à aider à éduquer et à permettre aux individus, aux familles et à la communauté d'incarner la paix, l'hétérogénéité et

l'égalité afin de promouvoir l'égalité des chances et d'éliminer l'inégalité entre les sexes.

8. Encourager les individus et les autorités à se conformer au projet de loi sur les droits de l'homme et au droit international relatif aux droits de l'homme.
9. Travailler à la promotion d'une éducation démocratique au sein des familles et à tous les niveaux d'éducation et d'enseignement supérieur.
10. Promouvoir la durabilité des ressources naturelles pour réserveret créer un environnement plus sain.
11. Créer l'égalité des chances pour les individus de la communauté dans les milieux de l'éducation, de l'emploi, des possibilités sociales et politiques.
12. Mise en œuvre de la loi de 2013 sur la liberté de l'information dans les établissements publics et privés.

Section 2 –

Modes de travail :

1. Toutes les formes de travail civil menées pacifiquement.
2. Recherche, questionnaires et analyses.
3. Tenue de réunions, séminaires, conférences, ateliers, dialogues ouverts.
4. Mettre en place des programmes de sensibilisation générale des individus, des organisations et de la collectivité dans son ensemble aux questions sociales et politiques qui se déroulent à l'échelle nationale et dans un contexte plus large.

5. Contribuer à la publication, à l'écriture, à la traduction et à la recherche de tout travail relatif aux causes en cours susmentionnées.
6. Création d'une maison d'édition média et indépentante.
7. Lobbying et présentation d'idées et de projets culturels, éducatifs et juridiques au Parlement, au gouvernement, à la magistrature et aux établissements du secteur privé.
8. Mise en œuvre s5 des autorités publiques et des organisations civiles Joint Protocol Act 2013
9. Mise en place de liaisons et de collaborations pour mettre en œuvre des projets avec d'autres organisations et individus.

Article 3
Adhésion

Section 1 –

Conditions pour devenir membre :

1. Doit être âgé de 18 ans ou plus.
2. Doit croire en les politiques internes des organisations et se conformer aux lignes directrices de celui-ci.
3. Doit avoir la considération et le respect des individus, des droits de la personne, de la communauté civile et de la liberté d'expression.
4. Doit croire en l'égalité des individus sans aucun égard pour les différences ethniques, religieuses ou entre les sexes.

Section 2 –

Violations et conséquences
A. Violations :

1. Rejet ou violation de toute politique et procédure interne.
2. Violation de l'une des conditions d'adhésion.
3. Être absent de 5 réunions sans demander la permission.

B. Conséquences :

1. Avis

2. Avertissement
3. Suspension après 3 avis et/ou avertissements
4. Annulation de l'adhésion

Section 3 –

Droitsdes membres:

1. Tous les membres de l'organisation jouissent des mêmes droits et sont traités sur un pied d'égalité dans tous les aspects.
2. Each membre assume la responsabilité de leur plein potentiel et les capacités dans les projets et les événements.
3. Les membres ont le droit de participer à tout événement ou projet mis en place par l'organisation à n'importe quel endroit ou à n'importe quel moment.
4. Chaque membre a le droit d'annuler son navire membre.
5. Chaque membre a le droit de s'exprimer librement et de donner son avis sur toute question relative à l'organisation et à ses comportements.
6. Chaque membre a le droit de voter et de s'élire pour tous les postes vacants dans l'organisation.
7. Chaque membre must être mis au courant de l'heure et le lieu de toute réunion qui se produit.

Section 4 –

Emplois et responsabilités des membres :

1. Travailler à l’intérêt général de l’organisation et mettre en œuvre des principes démocratiques et ne pas utiliser l’organisation pour tout intérêt personnel, qu’il soit politique, économique ou social.
2. Respectez la politique interne et les lignes directrices de l’organisation.
3. Payez les frais d’adhésion annuels de 60 000 IQD.

Section 5 –

Perte d’adhésion

1. Si un membre est reconnu coupable d’un crime.
2. Violations de toute politique ou procédure interne.
3. Diffamation, paroles désobligeantes ou mauvaise volonté envers un autre membre.
4. Mort
5. Membre annulant son adhésion.

Article 4

Structure et fonctionnement de l'organisation

La structure de l'organisation: Being Free est en pratique une structure plate avec chaque membre détenant la même place et le même niveau de responsabilité pour les fondateurs, l'assemblée générale et le conseil d'administration / directeur exécutif.

Section 1 –

Fondateurs:
Se compose de cinq membres responsables de la fondation et de l'établissement de l'organisation.
Les fondateurs ont les droits et responsabilités suivants :

1. Présenter des recommandations au conseil d'administration/directeur exécutif.
2. Organiser des réunions between les 5 membres.
3. Examiner et évaluer lesactivités de l'organisation. '
4. L'organisation peut être démantelée avec 2/3 des votes des fondateurs.
5. Le nom del'organisationpeut être changé avec 2/3 des votes des fondateurs.
6. l'organisation peut fusionner avec une autre organisation avec 2/3 des votes des fondateurs.

Section 2 –

Assemblée générale:
Se compose de tous les membres de l'organisation.

L'assemblée générale a les droits et responsabilités suivants :

1. Le président, le vice-président, le conseil d'administration, les gestionnaires départementaux et 2 membres suppléants de l'organisation peuvent être élus et changés tous les 2 ans par le biais d'un vote anonyme.
2. Le droit de participer à tout événement public organisé par l'organisation.
3. Le droit de présenter une idée au conseil d'administration.
4. Tenir des assemblées annuellesici chaque membre évalue et évalue les activités et les conduites de l'organisation pour cette année
5. L'assemblée générale peut insenter un conseil consultatif pour assister aux réunions et donner ses conseils sur des questions importantes.
6. Chaque membre a le droit de consulter et de prendre les comptes et lesactivités financières de l'organisation, respective-ment. ervise the organization'

Section 3 –

Conseil d'administration :
Se compose du président et du vice-président de l'organisation et des gestionnaires ministériels. À savoir;

1. Président
2. Vice-président
3. Directeur des finances et des opérations
4. Responsable des relations publiques
5. Gestionnaire de projets et d'activités
6. Responsable de la recherche et de l'édition
7. Responsable des médias et du journalisme
8. Membres suppléants (2)

Le conseil d'administration a les droits et responsabilités suivants :

1. Les membres du conseil d'administration sontélus par un vote de l'assemblée générale et un autre vote entre les membres du conseil.
2. Le conseil d'administration est responsable des opérations de l'organisation et de ses finances.
3. Le conseil est responsable de l'approbation et de l'organisation des projets et de la sélection d'un représentant pour signer tous les documents pertinents.
4. Le conseil peut, à sa discrétion, décider d'ouvrir de nouvelles succursales dans le pays ou à l'extérieur du pays.
5. Avec le vote (50+1), les membres du conseil d'administration peuvent modifier les politiques et procédures internes, jugées appropriées.
6. Avec le vote majoritaire, les membres du conseil d'administration peuvent former des alliances avec d'autres organisations, comme cela semble approprié.

Droits et responsabilités du président:

1. Publie des déclarations sur les conduites et les procédures appropriées au cours de l'organisation, signe et approuve tout travail de publication et exerce le droit d'approuver et de rejeter tout contrat ou obligation de l'organisation.
2. Le président sera élu par un processus de vote tous les 2 ans.
3. Surveille et soutient tous les ministères, directions générales et projets de l'organisation.

Droits et responsabilités du vice-président :

1. Le vice-président remplacera et assumera toutes les fonctions du Président quand et si le Président est absent ou n'est plus en position.
2. Le vice-président sera élu par un processus de vote tous les 2 ans.

Article 5

Revenu de l’organisation

Les revenus del’organisationsont les suivants.

1. Les frais d’adhésion annuels et les dons internes des membres.
2. Dons provenant de colonies gouvernementales ou privées dans la région du Kurdistan.
3. Dons d’organisations internationales, d’agences des Nations Unies, de consulats.
4. Revenus générés par toute activité ou événement organisé par l’organisation.

Comptabilité desrevenus et des revenus de l’organisation. ’

1. Toutes les sources de revenus doivent être utilisées à partir du compte bancaire officiel del’organisation.
2. L’organisation établira un budget et un compte annuel selon le système comptable pertinent, y compris les états des résultats et les bilans, qui s’appliquent dans la région du Kurdistan.
3. L’organisation présentera ses rapports comptables annuels aux autorités compétentes, rapidement et dans la procédure correcte.
4. Pour tout projet financé par le gouvernement, l’organisation doit présenter au public un rapport détaillé de ses dépenses et respecter l’accord que les deux partiesont convenu et signé.

5. Les rapports comptables annuels seront préparés par le conseil d’administration et présentés à l’assemblée générale.

Article 6

Tenue de dossiers et politique de confidentialité

Section 1 –

Les types de données suivants ont été approuvés aux fins de la tenue de dossiers :

1. Informationsdes membres : nom complet, âge, sexe, niveau d'éducation, adresse, date de début de l'adhésion.
2. Renseignements comptables : États des résultats et bilan.
3. Informations sur les actifs: Unanization'dossier de tous lesactifs de l'organisation.
4. Renseignements sur les décisions : Dossier de toutes les décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale et noms desreprésentants de l'organisation. '

Section 2 –

Les renseignements suivants seront détenus par l'organisation.

1. Enregistrement de tous les entr ies et sorties dans les'locaux de l'organisation. ies and exits into organization
2. Archives et rétros tenus à l'écart des projets et des événements.
3. Notes prises lors des réunions
4. Enregistrement des décisions prises.

Article 7

Principes du travail à l'intérieur de l'organisation

Les principes attendus des membres de l'organisation sont les suivants :

1. Respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
2. Respect des lois et règlements pertinents des organisations civiles et de la région du Kurdistan.
3. Les branches qui ouvrent dans d'autres pays doivent se conformer aux règlements et aux ws du pays d'accueil.

Article 8

Cessation de l'organisation

L'organisation peut être dissoute volontairement ou obligatoirement :

1. La cessation volontaire de l'organisation se fera par l'entremise de la politique et des procédures internes pertinentes énoncées ci-dessus.
2. La dissolution obligatoire de l'organisation se fera par un ordre juridique et tous les actifs, revenus et capitaux seront traités conformément à la sous-section (1,2) du s17 de la Loi de 2011 sur les organisations non gouvernementales.